

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### et des Décisions du Maire

#### Séance du Lundi 25 novembre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 25 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

#### Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

#### Absents Excusés Représentés :

5

C. RENKLICAY représentée par D. ATIG - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR - S. RAKOUB représentée par C. TAWAB KEBAY - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

#### Absents :

7

A. QAROUACH - Y. ITOUA - L. HERGAUX - C. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2019 – 0124 :** « *Vote de la Décision Modificative N°1 Budget Annexe Locaux Commerciaux 2019* ».

#### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

**Vu** sa délibération n° DEL-2019-022 en date du 18 février 2019 portant sur le vote du budget annexe « Locaux Commerciaux » exercice 2019,

**Vu** l'avis N° 5 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 avril 2019,

**Vu** l'avis de la commission des services ressources du 21 novembre 2019 ,

**Considérant** que l'exécution du budget annexe « Locaux Commerciaux 2019 » nécessite des ajustements mineurs.

DEL – 2019 - 00124

Délibère et,

**Article 1**

Approuve la décision modificative N°1 du budget annexe « Locaux Commerciaux » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
14 662,73 €	0,00 €	0,00 €	1 476,76 €	16 139,49 €
RECETTES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
0,00 €	0,00 €	14 662,73 €	1 476,76 €	16 139,49 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
671 922,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	671 922,86 €
RECETTES				
Crédits de l'Exercice	Dont Restes à Réaliser	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
390 000,00 €	0,00 €	281 922,86 €	0,00 €	671 922,86 €

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N°1 – budget annexe « Locaux Commerciaux » – année 2019 selon le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
021	Virement de la Section de Fonctionnement	1 476,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 476,76 €</b>
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
16	Emprunts et Dettes Assimilées	1 476,76 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 476,76 €</b>
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
023	Virement à la Section d'Investissement	1 476,76 €
65	Autres Charges de Gestion Courante	- 1 476,76 €

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

  
 Philippe RIO

Vote :

Pour :

Abstentions :

Ne prennent pas part au vote :

24

2 (S. GIBERT – S. GAUBIER)

2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

28 NOV. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 28 NOV. 2019